



Association « De l'eau l'hiver ! »

Mail : deleaulhiver@live.fr

A l'attention des élus du Marais Mouillé

Objet : appel à la restauration du cycle des crues hivernales au sein du marais mouillé

Madame, Monsieur,

En qualité d'habitants du marais poitevin et profondément attachés à notre territoire, nous constatons en son sein un dysfonctionnement important. Ainsi, à une époque encore récente, d'importantes crues recouvraient le marais mouillé durant la saison hivernale. **Mais aujourd'hui, nous constatons que celles-ci sont d'une durée plus restreinte chaque année, voire inexistantes !** Lors de cette période hivernale qui se clôt, nous avons pu aisément observer que, malgré les précipitations, le phénomène de crue ne s'est accompli que marginalement sur le marais mouillé. En conséquence, les niveaux d'eau nous apparaissent bien faibles pour ce début de printemps. Ainsi, nous doutons fortement que les réserves d'eau du marais mouillé soient suffisantes pour endiguer le phénomène de sécheresse au cours de l'été qui s'annonce.

Au-delà de ce phénomène inquiétant que nous constatons aujourd'hui, c'est la gestion actuelle des ressources en eau qui ne semble plus correspondre aux besoins véritables en eaux du marais mouillé en temps que milieu naturel. En effet, les conséquences de cette gestion hydraulique sont réelles : celle-ci entraîne **une dégradation d'un habitat pour de nombreuses espèces, qui menace directement la biodiversité au sein du marais.** Ainsi, à titre d'exemple, la reproduction de certaines espèces piscicoles se trouve menacée par le tarissement du phénomène de crue, qui accroît également la dégradation des sols tourbeux à travers leur tassement et leur minéralisation. **Par ailleurs, l'élevage, qui s'avère l'activité humaine la plus adaptée au sein du marais en vue de la préservation du milieu, peut également subir les conséquences de cette gestion imparfaitement cohérente.**

Par cette présente lettre, nous souhaitons vous interpeller, Madame, Monsieur, sur l'urgence de la situation actuelle et ses conséquences, dont la réponse est **la mise en place d'une gestion cohérente des ressources en eau s'appuyant sur la restauration du cycle essentiel des crues hivernales au sein du marais mouillé, et ceci pour un besoin à la fois écologique et économique.** Une première action de cette gestion renouvelée pourrait être **la remise en question du règlement d'eau et de la convention Etat / Union des Marais Mouillés, adoptés en 1996,** qui définissent actuellement les cotes de niveau sur les biefs du marais mouillé. Ce document est appelé à être révisé dans le cadre de la future mise en place du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Sèvre et Marais Poitevin, mais ceci dans une période

encore indéterminée. Il semble cependant essentiel de ne pas attendre l'ouverture de cette révision pour proposer des principes de gestion de l'eau cohérents et durables au regard des réalités.

Au regard de l'urgence de la situation présente, **nous souhaitons porter auprès de vous une voix citoyenne pour construire dès maintenant une gestion plus cohérente des ressources en eau**, dans le but essentiel de sauvegarder l'attractivité de notre territoire. Nous vous invitons à signer cet appel afin que nous puissions ensemble avancer vers la mise en place cette gestion renouvelée. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

L'association « De l'eau l'hiver ! »